

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'An deux mille seize, le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GROUSSON (pour les points 1 et 2) et de Madame Geneviève GIRARD, Maire (à partir du point 3).

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2016

PRESENTS : Geneviève GIRARD (à partir du point 3), Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Sylvie DELOCHE, Freddy VASSEUR, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER, Myriam COMON, Ali CHAABI, Marjolaine BOUVIER.

POUVOIRS : Geneviève GIRARD à Suzanne BROT (pour les points 1 et 2), Patrick GROUPIERRE à Geneviève BOUIX, Bernard CROZIER à Daniel GROUSSON, Jacques LACOUR à Corine ARSAC, Luc CHARPENTIER à Antonin KOSZULINSKI, Laetitia POLLIOTTI à Stéphanie HOUSET.

-x-x-x-

En l'absence de Madame GIRARD, Monsieur GROUSSON ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2016 est approuvé.

1) TARIFS ET DOTATIONS (rapporteur : S. BROT).

Compte-tenu de l'inflation zéro en 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs municipaux et les dotations communales aux montants 2015, à l'exception des tarifs de la cantine, du prix de l'eau et des dotations aux établissements scolaires (pour la partie mobilier).

2) PRIX DE L'EAU (rapporteur : E. GRADELLE).

Par 21 pour et 8 contre, le prix de l'eau nécessaire à l'équilibre du budget est fixé à 1.65 €/HT. Monsieur VASSEUR (qui relève une hausse de 90 % en 10 ans) et Monsieur TRAPIER (qui demande des précisions sur le nombre de personnes affectées au service de l'eau : 3 – voir organigramme) s'élèvent contre cette hausse.

3) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE (rapporteur : C. ARSAC).

Il est rappelé que le coût du repas fabriqué relève de la compétence de l'Agglomération au travers du service mutualisé et dépend donc du nombre de repas achetés par les villes, qui a fortement diminué (200 repas/jour) sur VALENCE. En conséquence, le prix de revient est passé de 3.27 € à 3.55 € pour 2016, pour un coût de repas servi supérieur à 10 €.

Par 21 pour et 8 contre, le conseil municipal décide de répercuter la hausse de 0.28 € sur la tarification de la restauration scolaire.

Monsieur TRAPIER trouve scandaleux que la hausse soit de 15 % pour les quotients familiaux A et de 6.5 € pour les quotients familiaux H. Monsieur GROUSSON rappelle que la participation communale sur le repas servi est de 80 % sur le QF A et de 55 % sur le QF H.

Madame le Maire, qui a repris la présidence de la séance, conclura sur le fait qu'il s'agit d'un choix de la majorité.

4) CREDITS SCOLAIRES (rapporteur : C. ARSAC).

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit l'ensemble des crédits scolaires à l'identique, à l'exception du crédit mobilier qui passe à 230 € / classe de maternelle et 200 € / classe élémentaire, suite au transfert de la compétence « équipement informatique » à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

5) DELEGUES ET REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : G. GIRARD).

Les modifications sont adoptées à l'unanimité pour la CAO et par 21 pour 7 abstentions et 1 ne prend pas part au vote, pour les autres commissions ou désignations.

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : S. HOUSET).

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 851 € à la FNACA pour l'organisation du thé dansant du 16 mai.

7) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES OU COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES (rapporteur : C. ARSAC).

La subvention de 4 € / élève est renouvelée par le conseil municipal, soit pour l'école Fernand Léger : 620 €, l'école Voltaire : 1 020 € et l'école Joliot-Curie : 1 140 €.

8) DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter l'Etat sur les programmes d'accessibilité (120 000 € - Travaux de mise aux normes quais bus et 78 000 € pour accessibilité halle des sports) et de rénovation thermique des bâtiments (283 300 € sur le groupe Voltaire).

Monsieur TRAPIER, s'il se félicite de cette possibilité de financement, considère que cela ne compensera pas la baisse des dotations, d'autant que la dotation de soutien n'existe que pour cette année.

Madame GIRARD souhaite profiter au maximum de ce geste de l'Etat envers les collectivités en année pré-électorale.

9) CESSION DE TERRAIN – ALLEE STEPHANE HESSEL (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La cession de la parcelle AZ 74, au prix de 18 € / m² est adoptée à l'unanimité.

10) MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ENERGIE (rapporteur : PH. MILLOT).

A l'unanimité, le CM décide de confier au SDED l'enregistrement des CEE produits par la commune.

11) REPARTITION ET UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Pour l'année 2016, la dotation sera utilisée pour la reprise des affaissements des plateaux traversants des rues Descartes, Mozart et Aragon.

12) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 16/12 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Denis MARTIN, cadastrée sections AT 305, 309, 310, 312, rues Franz Schubert et Claude Debussy.

N° 16/13 : Non préemption sur la propriété des indivis BERTRAND, cadastrée sections AK39, 1 A rue Marx Dormoy.

N° 16/14 : Non préemption sur la propriété de Monsieur et Madame Salem JABALLAH, cadastrée section A0 326, 13 Impasse Jean Jaurès.

N° 16/15 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Djilali TAHAR-DAHMANI, cadastrée section AM 61, 10 rue Paul Verlaine.

N° 16/16 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Benoit MINODIER et Madame Sabrina CROZE, cadastrée sections AK 170, 3 rue Simone de Beauvoir.

N° 16/17 : Non préemption sur la propriété des Consorts HOURDIANE, cadastrée section AP 227, 47 rue Emile Zola.

N° 16/19 : Encaissement d'un chèque de 1 478.73 € de GROUPAMA en règlement du sinistre lampadaire du 12 mai 2015, rue De Lattre de Tassigny.

N° 16/20 : Encaissement d'un chèque de 1 807 € de GROUPAMA en règlement du sinistre lampadaire du 15 février 2015, carrefour Etienne d'Orves/Rousseau.

N° 16/21 : Signature avenant n° 1 d'un montant de 23 671.89 €/HT, au marché signé avec ACTIMODUL, pour les travaux de construction d'un bâtiment au centre aéré.

N° 16/22 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Amar HERZI, Kenan YAVUZ et Ayse AIES, cadastrée section AV 214, 440 Ter rue Marcel Champion.

N° 16/23 : Contrat de location d'un véhicule à emplacements publicitaires, à passer avec les associations portoises, pour la mise à disposition gracieuse du véhicule INFOCOM.

N° 16/24 : Signature avec la SARL INFOCOM-France, d'un contrat pour la location gratuite d'un véhicule RENAULT TRAFIC, immatriculé DY-491-HP, avec abandon de recettes publicitaires, selon les conditions fixées par ledit contrat.

N° 16/25 : location du snack-bar de la piscine municipale à Madame Maria MORCILLO, qui en assurera la gestion pendant les heures d'ouverture de la piscine, saison 2016.

N° 16/26 : non préemption sur la propriété de Monsieur et Madame Stéphane BRUAT, cadastrée section AW 76, rue Paul Vaillant Couturier.

N° 16/27 : non préemption sur la propriété de Madame Cécile PRESTI, cadastrée sections AL 415 et AL 413, 9 bis rue Jean Zay.

N° 16/28 : non préemption sur la propriété de Monsieur Sylvain BRUN et Madame Ingrid PINET, cadastrée sections AN 305, 306 et 307, 7 rue Léo Lagrange.

N° 16/29 : non préemption sur la propriété de Madame Ginette CHARRE, Veuve GOMEZ DE MERCADO, cadastrée sections AN 164, 89 rue Jean Jaurès.

N° 16/30 : signature avec la société ECOGOM, d'un contrat de maintenance des aires de jeux, d'un montant annuel de 4 060 €/HT.

N° 16/31 : non préemption sur la propriété de Monsieur Alain MORIN, cadastrée section BA 34, 46 rue Ampère.

N° 16/32 : non préemption sur la propriété de Madame Mireille TONA épouse CROUZET, cadastrée section AO 18, 132 rue Jean Jaurès.

N° 16/33 : non préemption sur la propriété de Monsieur Gérard MEYSONNAT, cadastrée sections AN 329 et 332, 4 rue Léo Lagrange.

N° 16/34 : non préemption sur la propriété de Madame Claude GONNET épouse ROUX, cadastrée sections AL 383, 390 et 391, 48 rue Charles Doucet.

N° 16/35 : signature avec IDEX ENERGIES de l'avenant n° 2 au marché intitulé « Exploitation et entretien des équipements de chauffage, de rafraichissement et de ventilation des installations », d'un montant de 1 110 €/HT.

N° 16/36 : signature avec la société GREEN CONCEPT, d'une convention d'étude pour la requalification des entrées de ville Nord et Sud.

Question de Madame GAMEL, relative aux décisions :

- décision n° 16/21 : il s'agit d'un choix qualitatif,
- décision n° 16/25 : location du snack-bar de la piscine pour un montant forfaitaire de 850 €
- décision n° 16/36 : il s'agit d'un « focus » sur l'aménagement des entrées de ville.